

Conseil du 20e arrondissement du mardi 15 septembre 2015

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche - Place au peuple ! Vœu pour la préservation et le développement des activités artisanales et artistiques sur la parcelle du 48 rue Ramponeau / 37 rue Bisson

Considérant le voeu adopté par le Conseil de Paris des 28, 29, 30 juin et 1er juillet qui exigeait notamment que la SEMAEST sursoie à la cession de la parcelle du 48 rue Ramponeau / 37 rue Bisson,

Considérant le projet immobilier d'hôtellerie sur la parcelle du 48 rue Ramponeau / 37 rue Bisson, qui menace toujours la dernière métallerie de Belleville et un atelier d'artistes et les locaux de l'ancienne miroiterie,

Considérant qu'en dépit des engagements du Conseil de Paris, la promesse de vente de ce terrain est toujours en cours,

Considérant que l'acquéreur pressenti compte détruire la métallerie, le local du sculpteur et la miroiterie désaffectée (pour une surface totale de 1000 m² de locaux industriels, artisanaux et artistiques), attenants pour construire un projet hôtelier de 250 lits s'élevant sur six étages,

Considérant que le prix de vente du terrain est manifestement sous-évalué, car il s'élève à 1,6 million d'euros pour 1000m², ce qui est bien en deçà du prix pour ce type de terrain, comme le montre l'exemple de la parcelle 43-47 rue de l'Ermitage / 42 rue des Cascades, terrain de 822m² acheté par la Ville de Paris pour 2,6 millions d'euros (estimation des Domaines), incluant des frais de dépollution et de démolition,

Considérant que la métallerie Grésillon a la majorité de ses clients à Paris, accueille des stagiaires dans le cadre de partenariats avec des établissements de formation professionnelle parisiens et franciliens en direction des jeunes,

Considérant la richesse économique et industrielle pour le 20e arrondissement de conserver cette activité sur le site,

Considérant que, malgré le changement manifeste de fonction du lieu dans le projet du promoteur, aucune information préalable n'a été transmise aux habitants du lieu et du quartier, ni aux locataires de la Semaest, les gérants de la métallerie, et le sculpteur qui y travaille,

Considérant que la SEMAEST avait été chargée par la Mairie de maintenir l'activité artisanale et économique de la parcelle préemptée dans cet objectif il y a dix ans mais qu'aujourd'hui en vendant et en refusant le renouvellement de bail du sculpteur (signifié en avril 2015), elle acte de fait la disparition des activités artisanales et artistiques du site,

Considérant que la SEMAEST ne peut pas considérer que le remplacement de la dernière métallerie du quartier ainsi que d'un atelier d'artiste et des m² à vocation artisanale ou industrielle par un projet hôtelier participe de la revitalisation de Belleville ou de la lutte contre la mono-activité,

Considérant que cette opération contrevient à la mission initiale de la SEMAEST votée en Conseil de Paris en 2004, et qu'à ce titre, il n'est pas possible de ne pas proroger le bail à ces artisans au profit d'un projet immobilier qui ne préserve ni ne diversifie le commerce et l'artisanat de proximité, en dépit des votes du Conseil de Paris en juin dernier, ni sans qu'une consultation des premiers intéressés, des partenaires engagés dans l'animation locale du quartier et des habitant-e-s ne soit engagée,

Considérant que même si la métallerie Grésillon venait à décider de son propre chef de quitter les lieux, il serait envisageable et plus que souhaitable de préserver dans le site une activité industrielle, artisanale et artistique,

Considérant le projet alternatif exemplaire d'un pôle d'activités artisanales proposé par l'association "Collectif Ramponeau", élaboré en collaboration avec la population et les associations locales et concernant la totalité du site,

Considérant la mobilisation massive des habitants du quartier, dont une pétition a recueilli plusieurs milliers de signatures, et les relais médiatiques importants de cette lutte hautement symbolique du quartier de Belleville,

Considérant que ce lieu qui risque de disparaître est un des rares lieux où se mêlent activité industrielle, activité artisanale, artistique et culturelle et où survivent encore des traces du vieux Belleville ouvrier, populaire,

Considérant qu'après la disparition de la quasi-totalité des ateliers de la rue Denoyez, ce projet immobilier hôtelier à la place d'une métallerie et d'ateliers d'artisans et d'artistes risque d'accélérer la spéculation immobilière à Belleville et d'encourager indirectement l'éviction des catégories populaires,

Considérant que de nombreux projets hôteliers sont en cours ou ont été mis en place dans ce quartier populaire, menaçant d'en faire un quartier-dortoir pour les touristes, contre l'avis de ses habitant-e-s et contre la nécessité de sauvegarder des activités artisanales sur le territoire parisien,

Considérant que la Ville de Paris s'apprête via les conclusions de la Mission d'Information et d'Evaluation "Fabriquer à Paris", à s'engager pour soutenir et relocaliser l'activité industrielle dans Paris,

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche - Place au peuple !, le conseil du 20e arrondissement émet le vœu :

- **que la Ville de Paris et la SEMAEST s'engagent à maintenir et développer les activités artisanales et artistiques du site, la métallerie, l'atelier d'artiste et les m2 artisanaux, et qu'elles renoncent à la vente engagée,**
- **que la ville de Paris et la SEMAEST ouvrent une consultation avec l'ensemble des acteurs du quartier sur le projet alternatif de pôle d'activité artisanale proposé par l'association Collectif Ramponeau et co-élaboré avec les habitant-e-s du quartier.**